

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS41

présenté par  
M. Vignal, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« nécessaires »

les mots :

« susceptibles de contribuer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.